

Pologne : communiqué

Nous sommes heureux de vous annoncer la libération, survenue le 18 décembre 1987, de Robert Chechłacz et de Tomek Lupanow.

Rappelons qu'ils avaient été condamnés en septembre 1982, respectivement à vingt-cinq et treize ans de prison pour avoir, au lendemain de la proclamation de l'état de guerre en Pologne, blessé mortellement un milicien, le sergent Karos, en tentant de lui prendre son arme.

Des membres de l'Association, début janvier 1987, ont pu les rencontrer en Pologne. Robert et Tomek sont en liberté conditionnelle. Ils espèrent poursuivre leurs études et recommencent à vivre...

Nous annonçons à cette occasion l'autodissolution de l'association Les amis de Robert et Tomek: «l'objectif que nous nous étions fixé lors de sa création, à l'automne 1982 ayant été atteint.»

Robert et Tomek, leurs familles et tous leurs amis remercient encore une fois tous ceux qui, ici et dans le monde, les ont soutenus durant ces six années de souffrance et de lutte. Solidairement. Les Amis de Robert et Tomek.

Paris, le 20 janvier 1988.